

DECISION COMMUNAUTAIRE 011-2023

L'an deux mille vingt-trois le 21 avril 2023,

OBJET : RELOCALISATION des EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX DEDIES AUX ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET A LA JEUNESSE - PLAN de FINANCEMENT DE LA TRANCHE 1 DU POLE CULTURE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Par délibération 004-2023 en date du 22 mars 2023, le Conseil Communautaire Vaison Ventoux a autorisé le Président à solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local auprès de l'Etat au titre la réalisation de la première Tranche du futur Pôle Culture Jeunesse Intercommunal à hauteur de 850 000 €.

CONSIDERANT que le plan de financement présenté en Conseil n'a pas été cité dans la délibération 004-2023 ni annexé à celle-ci,

Monsieur le Président

DECIDE d'annexer à la délibération 004-2023 le plan de financement relatif à :

Tranche 1 : études préalables, installation chantier adaptation au site, construction de l'Ecole de Musique et de Danse (712m²), aménagements extérieurs tel que ci-dessous,

Dépenses		Recettes		Montants	%
Travaux	2 325 357,00 €	Etat (DSIL 2023)	850 000,00 €	28	
Etudes et Maitrise d'oeuvre	582 746,00 €	Région Sud (CRET 2019-2022) Etudes préalables et MOE	163 932,00 €	5	
Total Travaux et ingenierie	2 908 103,00 €	Région Sud (Nos territoires d'abord)	412 609,00 €	14	
		Conseil départemental de Vaucluse (Plus en avant)	257 881,00 €	8	
Imprévus 5%	145 405,00 €	CAF de Vaucluse	41 261,00 €	1	
		Total subventions	1 725 683,00 €		
Cout Prévisionnel HT	<u>3 053 508,00 €</u>	Autofinancement	1 327 825,00 €	44	
TVA (20%)	610 702,00 €				
Cout Prévisionnel TTC	3 664 210,00 €				

DIT que le conseil communautaire sera informé de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

Le Président,
Jean François PERILHOU

